**Préavis n°5/2024 : Budget 2025**

**Rapport de la Commission**

Chers membres du Conseil et chers membres de la Municipalité, la commission chargée d'étudier le préavis n°5/2024 concernant le **Budget 2025**, composée de Christine Reymond, John Haldemann et Manuel Favre, s'est réunie le mardi 26 novembre. Nous avons passé en revue le préavis de la municipalité, le plan des dépenses d'investissements pour 2025, ainsi que le budget 2025 par ordre administratif.

Nous avons soumis à Madame Brigitte Bütler, municipale en charge des finances, et à Madame Nicole Allemann, boursière communale, une dizaine de questions. Nous tenons à les remercier pour leur disponibilité et la clarté de leurs réponses.

En plus des informations mentionnées sur le préavis, voici quelques points que nous aimerions porter à votre connaissance :

- Une faute de frappe est à relever sur le préavis. La somme que prévoit de verser la Sotrag est de 65'000.- et non de 60'000.- Cette somme est correctement inscrite dans le budget.
- Rubrique 1-Aministration générale : les sommes, tant pour les charges que pour les revenus, sont relativement constantes depuis 2022. À la rubrique 11-Administration, un nouvel item 11.319.3 apparaît pour 2025 avec une cotisation de 3'800.- pour la piscine des Chavannes. Cette somme, en fonction du nombre d'habitant par commune, est nécessaire pour combler le déficit. Il n'y a rien de particulier à noter pour les rubriques 10-Autorités, 15-Affaires culturelles et loisirs, ainsi que 16-Tourisme. Au final, nous pouvons dire que le budget 1-Administration générale ne comporte pas changement significatif et qu'il est bien maîtrisé.
- Rubrique 2-Finances : les chiffres de la péréquation sont très différents des années précédentes car ils reflètent ceux de la nouvelle péréquation. En analysant uniquement les rubriques 22.352 à 22.452, on y trouve un revenu positif pour la commune d'environ 48'000.- alors que les années précédentes, ceci représentait une charge d'environ 48'000.- . Toutefois, il faut garder une vision d'ensemble des charges imposées par le canton car la réforme policière augmente de 9'000.- et les charges sociales explosent avec une augmentation de 146'000.-. Ainsi, en considérant ces trois thématiques pour 2025, les charges sont d'environ 300'000.- alors qu'elles se montaient à 242'000.- l'année dernière.
- Rubrique 31.318 : une charge de 7'000.- est inscrite pour une étude visant à inventorier certaines espèces d'oiseaux de notre commune. Cette somme sera intégralement remboursée par le canton.

Au final, le budget 2025 correspond à un total d'environ 1'240'000.- avec un excédent de charge d'environ 18'000.- . Nous pouvons donc dire qu'il est bien équilibré.

La commission félicite la municipalité pour ce budget, et en conséquence, propose aux membres du conseil de l'accepter tel que présenté dans le préavis 5/2024.

Christine Reymond

John Haldemann

Manuel Favre